

délibération D_2025_5_10**OBJET : Décision modificative N°1 : prise en compte de la modification de la participation versée au SIVOS ATAV**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget comme suit, pour tenir compte de l'augmentation de la participation versée au SIVOS ATAV :

FONCTIONNEMENT*Dépenses*

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante
65568 - Autres contributions
+ 2 100,00€

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement
023 - Virement à la section d'investissement (ordre)
- 2 100,00 €

INVESTISSEMENT*Dépenses*

Opération 50 - Residence senior
Chapitre 23 - immobilisations en cours
2313 - Constructions
- 2 100,00€

Recettes

OPFI - Opération financière
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement
021 - Virement de la section de fonctionnement
- 2 100,00€

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.